

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
AYGUATEBIA TALAU

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 5
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt et un
le 27 Mars

Le Conseil Municipal d'Ayguatebia-Talau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 22 Mars 2021 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Georges VICENS, Thierry Oliva, Sylvie TORRAS, Edwige PETIT, Christian GOZE, Anne LEBON.

Affichage le : 2 Avril 2021

Etaient absents excusés : Pierre MINDA, Francis PAGES
M. Pierre MINDA a donné procuration à M. Georges VICENS
M. Francis PAGES a donné procuration à M. Christian GOZE
Mme Sylvie TORRAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

POINTS NON-TRAITES AU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

- Affaissement du mur en pierre derrière chez M. Trabis

Le CM mandate Christian Goze pour aller voir le mur et proposer ce qu'il y a lieu de faire.

- Divers courriers

Les courriers de M. Rouanet exposent une série de réclamations dont certaines récurrentes. Devant la difficulté pour y répondre le maire confie ces courriers à l'avocat de la commune afin d'éclaircir ces demandes.

Les courriers de M. Nolin portent sur 2 points :

- L'abri de jardin construit par un habitant du village qui à ses yeux n'est pas conforme à l'autorisation de travaux. Le maire ne souhaite pas engager de procédure, n'adhérant pas aux remarques de M. Nolin.
- La demande de recherche cadastrale est en cours. Le maire attend la réponse des services compétents et informera par la suite M. Nolin.

2021-014-VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

La lecture du budget primitif de la Commune fait apparaitre les résultats suivants :

- En fonctionnement :
 - * Dépenses : 524 858 €
 - * Recettes : 524 858 €
- En investissement :
 - * Dépenses : 877 573 €
 - * Recettes : 877 573 €

Analyse

- **Fonctionnement** : le budget est construit comme les années précédentes donc peu de variation. A noter un virement à la section investissement de 218 732 € ainsi qu'une opération d'ordre de transfert à la section d'investissement de 21 993 € (amortissement des immobilisations)
- **Investissement** : Plusieurs opérations sont prévues dont la plus importante est la construction de la salle multifonctions. Le budget se prépare à financer 80 % du coût total du projet dès maintenant afin de pouvoir lancer les premiers travaux rapidement à condition de recevoir les subventions espérées. Nous connaissons les réponses bientôt. Les autres opérations prévues sont : la rénovation de la porte de l'église, la suite du schéma directeur de l'eau, le mur de soutènement carrer del Cantou, le changement du matériel informatique, des travaux dans les bâtiments communaux, des travaux sur le circuit d'eau pluviale, la voirie.
La plupart de ces opérations sont subventionnées, sauf la réfection de la porte de l'église.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE le budget primitif de la Commune pour 2021

Le budget peut être consulté à la mairie.

2021-015-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

Notification du Ministère de l'Action et des Comptes Publics :

- Taxe d'habitation : gelée pour les résidences principales
- Taxe foncière sur le bâti : 32.84 % (la part du département sera versée à la commune en compensation de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière sur le non bâti : 97.73 % (taux inchangé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'appliquer ces taux en 2021.

2021-016- TARIF EAU ASSAINISSEMENT 2021

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont conformes aux attentes du département et de l'agence de l'eau, il est donc proposé de reconduire ces tarifs pour 2021, à savoir :

- Eau : 0.86 €
- Assainissement : 0.91 €
- Raccordement non utilisés : 24.00 €
- Taxe fixe pour entretien AEP : 33.00 €
- Taxe fixe pour entretien EU : 12.00 €

Pour 2021, l'Agence de l'eau nous informe du changement des montants d'une des deux redevances :

- Redevance Pollution : 0.28€ au lieu de 0.27€
- Redevance modernisation : 0.15 € (identique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'appliquer ces tarifs en 2021.

2021-2017-CABANE PASTORALE

Une réunion a eu lieu en présence de la mairie, du groupement pastoral et de l'AFP le 5 mars.
Des accords ont été trouvés :

- un accord de principe a été passé concernant la reconstruction de la cabane dès qu'un bail aura été rédigé entre la commune et l'AFP
- une convention sera signée entre la commune et l'AFP concernant le bail bergerie et le futur abri pastoral
- toutes les parties sont d'accord pour reconstruire un abri pastoral de 40 m2 dont l'architecture s'intègre au village (bois, pierres , lloses)
- en cas de construction par le GP, constitution d'un groupe de travail paritaire pour suivre les travaux

A la lumière de ces précisions le Conseil Municipal AUTORISE le GP à construire l'abri pastoral après avoir établi un bail gratuit au GP en échange de la construction pendant 15 ans. Au de-là ce sera un bail payant et la commune devient propriétaire de l'abri.

QUESTIONS DIVERSES

- Une documentation sur la protection des élus et du personnel est soumise à l'étude et à la réflexion des élus.
- Les demandes de subventions pour la salle multifonctions ont toutes été déposées dans les temps, nous attendons maintenant les réponses qui ne devraient pas tarder. L'obtention de ces subventions déclenchera ou non le lancement de la construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire,



Georges Vicens